



Circonscription de Maromme

Localité : Le Houleme

Nom de l'école : École Aragon-Prévert

Date de la réunion : 6 octobre 2008

Séance ouverte à 18 h. 05 ; levée à 19 h. 35.

Présents :

Membres du Conseil des Maîtres :

Mme Catherine Bellot

Mme Julie Brasseur

Mme Aurélie Buchon

Mme Dominique Cazier

Mme Sonia Cousarier

Mme Géraldine Deniaud

M. Germain do Marcolino

Mme Odile Dumaine-Godart

M. Jérôme Michel

Mme Laurence Monniaux

Mme Muriel Pothier

Membres du Comité de Parents :

Mme Karine de Chivré

Mme Karine Pimont

M. Sébastien Gallot

Mme Virginie Lefaux

Mme Olivia Hémonic

Mme Guylaine Prézot

Mme Virginie Colette

M. Olivier Fortain

Mme Christelle Gambier

Mme Brigitte Drieu

Mme Nathalie Auvray

Mme Corinne Turgard

Représentant la municipalité du Houleme : Mme Florence Cornu, Adjointe au Maire

Délégué Départemental de l'Éducation Nationale : M. Alain Alexandre

Compte-rendu établi par : M. Germain do Marcolino, président du Conseil d'école

Secrétaire de séance : Mme AUVRAY, parent d'élève et Mme CAZIER, professeur d'école.



Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'école du 26 septembre 2008 est adopté.

Il est procédé à un tour de table pour présenter tous les participants à cette réunion.

1 - Modification et vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur (appelé « Contrat de vie dans l'école ») avait été profondément modifié l'an dernier. Il est procédé cette année à quelques ajustements.

a) Paragraphe Horaires

Il est mis en conformité avec la réglementation, compte-tenu du samedi matin désormais non travaillé par les enfants.

Voici sa nouvelle rédaction :

Horaires

Matin : 8h30 – 11h30

Après-midi : 13h30 – 16h30

Il y a classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

L'accueil des élèves pour la classe est assuré par les maîtres de l'école à partir de 8h20 le matin et 13h20 l'après-midi.

Les parents ne doivent pas pénétrer dans la cour de l'école ni dans les locaux, sauf s'ils viennent chercher un enfant, ou s'ils ont rendez-vous avec un maître (dans ce cas, s'adresser au maître de service ou au Directeur).

La responsabilité de garde des enfants par les enseignants s'arrête à 16h30 ; les parents doivent assurer la reprise de leur(s) enfant(s) à cet horaire.

b) Paragraphe Fréquentation

La rédaction est clarifiée :

Une fréquentation régulière est obligatoire. Toute absence doit être justifiée auprès de l'école par écrit. La suite du paragraphe sans changement.

c) Paragraphe Assurance scolaire

Le dernier alinéa, la phrase « Les attestations doivent parvenir à l'école le plus rapidement possible » devient « Les attestations doivent parvenir à l'école dans les quinze jours suivant la rentrée scolaire ».

d) Paragraphe EPS Piscine

Il est rajouté l'alinéa suivant « Un règlement de l'activité piscine est annexé au présent contrat. Il est adressé aux familles à la reprise de l'activité. »

Dans le cours de la discussion, plusieurs questions ont été abordées :

- La fréquentation décevante des parents aux réunions de rentrée.

Seules 50% des familles environ étaient présentes. Les familles absentes, souvent, étaient justement celles que les enseignants auraient aimées rencontrer.



- Le manque de rigueur de certaines familles dans le suivi du cahier de liaison.
Concernant les sorties scolaires, par exemple, si au moins un des parents ne signe pas, on ne peut pas emmener l'enfant.

Aujourd'hui même, un enfant est resté à l'école parce que ses parents n'avaient pas été rigoureux.

- Les sorties scolaires

Plus de 90% du budget de la coopérative scolaire est consacré aux sorties : musique, théâtre, danse, musées, etc.

- Le site web

Il est très visité : 32790 visites à ce jour.

La consultation des comptes-rendus des Conseils d'école est importante : plus de 150 visites environ.

- L'intrusion de parents dans les locaux après la fermeture de l'école.

Certains parents s'introduisent dans l'école pendant les heures de ménage parce que leur enfant a oublié telle ou telle chose. Il est rappelé que l'accès de l'école est toujours interdit sans autorisation.

Il est tout à fait anormal, aussi, de faire pression sur les dames de service pour qu'elles ouvrent la porte d'une classe fermée.

2 - Situation de l'école

Au 23 octobre dernier, l'école comptait 231 élèves.

Classes	Niveaux	Filles	Garçons	TOTAL
CLIS – Géraldine DENIAUD	CLIS	1	9	10
CPnord – Julie BRASSEUR	CP	6	14	20
CPsud – Laurence MONNIAUX	CP	9	12	21
CE1sud – Virginie THEBAULT et Aurélie BUCHON	CE1	10	11	21
CE1nord – Dominique CAZIER	CE1	10	11	21
CE1nord – Odile DUMAINE-GODART	CE1	12	8	20
CE2sud – Catherine BELLOT	CE2	12	7	19
CE2sud – Sonia COUSARIER	CE2	10	8	18
CM1nord – Germain do Marcolino	CM1	12	15	27
CM1-CM2nord – Jérôme MICHEL	CM1	6	10	16
	CM2	5	3	8
CM2sud – Marc HELLOIN	CM2	11	19	30
TOTAL ECOLE		104	127	231

84,4% des élèves venaient du Houleme ; 7,8% des communes proches : Malaunay, Notre



Dame de Bondeville, Déville lès Rouen.

3 - L'aide aux enfants en difficulté

M. do Marcolino tente de résumer les différentes formes d'aide apportées aux enfants.

a) Le travail du maître dans sa classe. Lorsqu'il aborde une notion nouvelle, le maître évalue sa compréhension, et reprend cette notion avec les élèves qui ne l'ont pas comprise. Cette remédiation peut être individuelle ou collective.

b) Les évaluations et PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Éducative).

A la suite d'une évaluation institutionnelle et à chaque fois que cela s'avère nécessaire, le maître de la classe peut déclencher un PPRE. C'est une action intense, à durée limitée, dont l'objectif est de pallier une difficulté précise.

c) L'aide personnalisée aux élèves (dite « les deux heures de soutien »)

Nouveauté de cette rentrée, cette action est maintenant bien connue. Elle est comparable dans son mode opératoire aux remédiations en classes décrites ci-dessus, sauf qu'elle s'adresse à des groupes définis d'élèves, lesquels sont en nombre restreint, et qu'elle se situe hors temps scolaire (cela correspond à 2 heures par semaine).

d) Concernant l'aide apportée par le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté), Monsieur do Marcolino cède la parole à Mme Pothier, maîtresse spécialisée du réseau d'aide. Elle présente le RASED, qui, au Houleme, pour les trois écoles, est complet : une psychologue scolaire, une maîtresse chargée des aides éducatives, une maîtresse chargée des aides ré-éducatives (laquelle travaille beaucoup avec les maternelles).

Les enseignants spécialisés du RASED interviennent à la demande des enseignants lorsqu'ils constatent chez un élève des difficultés importantes et/ou persistantes.

L'aide intervient lors du travail dans la classe, ou en petit groupe ; c'est à dire toujours pendant les horaires scolaires. C'est un travail approfondi, mené par des spécialistes, qui est différent du soutien.

L'existence du RASED est aujourd'hui clairement menacé – 3000 postes d'enseignants spécialisés vont être supprimés et les-dits enseignants réaffectés dans une classe ordinaire.

Une enseignante propose de s'opposer à cela et fait circuler une pétition dont elle demande qu'elle soit jointe au compte-rendu.

4 – Premiers bilans de rentrée

L'aide personnalisée : Elle est mise en place depuis le 6 octobre ; généralement les lundis et jeudis.

Certains enseignants pensent que les enfants sont fatigués ; les parents et les enfants sont plutôt contents. Les familles la reçoivent comme un plus pour leur enfant.

M. do Marcolino estime que les élèves sont demandeurs et apprécient ce moment : enfin,



ils sont en petit groupe avec leur maître pour eux-seuls. Ils osent lire, questionner, se lancer sans être soumis au jugement latent des « bons élèves ».

5 – Questions des parents d'élèves

1) Le G.P.E. constate l'incompréhension des parents face aux mouvements de grève : y aurait-il un moyen de communiquer les raisons de ces mouvements ?

L'école respecte scrupuleusement la double obligation de laïcité et de devoir de réserve. Dans ce cadre, il n'est pas possible de communiquer aux familles les raisons d'une grève.

En dehors de l'école, on sait qu'une réunion a eu lieu au foyer municipal à l'initiative d'enseignants, de parents et de la municipalité sur le thème de l'avenir de l'école publique. Seulement 15 parents d'élèves étaient présents.

Peut-être cette incompréhension est-elle due à un vocabulaire syndical et revendicatif trop compliqué, trop spécialisé ?

2) Les problèmes de piscine sont-ils résolus ?

On peut considérer globalement que oui, même si la réunion tripartite enseignants-maîtres-nageurs, mairies n'a pas eu lieu. Toutefois, cette amélioration repose sur la bonne volonté des personnes et non sur un document écrit. C'est dommage.

3) Pourquoi les barrières ne sont-elles pas fermées à clef pendant les récréations ?

Une parent d'élève s'inquiète car un enfant, sur l'interclasse de midi, serait sorti de l'enceinte scolaire.

Les enseignants et la municipalité s'attachent à la rassurer :

Le risque qu'un enfant s'échappe de l'école est quasiment nul. Si encore cela arrive, il ne va pas bien loin.

Les portails vont être changés pour être plus solides.

Un sas va être créé, dans la cour de l'école, avant le portail, au moyen de « zébra » peints, dans lequel les enfants auront interdiction de pénétrer, ceci pour les isoler des personnes qui resteraient à la barrière de l'école.

4) Serait-il possible d'avoir une ligne téléphonique dans la garderie ?

Mme Cornu répond que oui. Son installation est en cours.

5) Pourquoi ne pas faire une kermesse des trois écoles réunies ?

C'est une proposition à laquelle on va réfléchir.



École Aragon-Prévert – Le Houleme

Compte-rendu du Conseil d'école du 6 novembre 2008 – Page 6

La secrétaire de séance
Dominique Cazier
Enseignante

La secrétaire de séance
Nathalie Auvray
Parent d'élève

Le Président du Conseil d'Ecole
Germain do Marcolino
Directeur de l'école